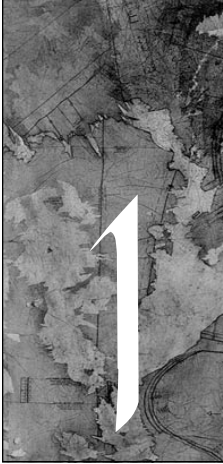


CHAPITRE



L'EAU, LA FORÊT, LES BARRAGES DU NORD DU QUÉBEC UN TERRITOIRE INSTRUMENTALISÉ ?¹

Frédéric Lasserre

Géographe, Université Laval

Les débats acrimonieux lancés au Québec par le film pamphlétaire *L'Erreur boréale* (sorti en 1999), puis par ses avatars plus récents comme *Bacon, le film* (2001) et *La Loi de l'eau* (2002) ne sont pas une spécificité québécoise. Dans la plupart des sociétés occidentales se déploient de vigoureux débats sur la pérennité de l'exploitation des ressources naturelles et sur les impacts environnementaux de telle ou telle industrie ou exploitation économique. En France notamment, des débats semblables à ceux évoqués par le film *Bacon* incriminent les exploitations porcines et la pollution des aquifères qu'elles occasionnent.

1. La recherche diffusée dans ce chapitre a bénéficié du soutien du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Il serait donc hasardeux d'y voir une quelconque spécificité québécoise, tout comme il serait nombriliste de penser que ces critiques des politiques gouvernementales et de certains intervenants économiques vont jeter le discrédit et l'opprobre de la communauté internationale sur le Québec...

C'est sur une telle prémisse, pourtant, que se fondait la réaction vigoureuse du gouvernement du Québec à l'endroit des thèses développées dans *L'Erreur boréale*. Pour le gouvernement québécois, les propos tenus sur la gestion de la forêt publique québécoise et sur la pérennité environnementale de son exploitation constituent une menace pour « le droit du peuple québécois au développement en misant sur ses ressources naturelles² ».

Réaction radicale et rhétorique de l'invocation des intérêts supérieurs du Québec qui ne sont pas sans rappeler les thèses formulées par le gouvernement pour défendre son défunt projet hydroélectrique de la rivière Grande Baleine dans les années 1980. Si, effectivement, le Québec a parfois perdu des batailles médiatiques internationales, notamment sur les questions de l'amiante et de l'hydroélectricité, on doit constater qu'à chaque fois il a eu le mauvais réflexe de commencer par nier en bloc la légitimité de ses détracteurs, au nom de ces intérêts supérieurs du Québec dont il semble persuadé être le seul dépositaire, héritage désormais archaïque de la Révolution tranquille³.

Au-delà de ce trait politique qui transcende les frontières partisans du milieu politique québécois, on peut aussi s'interroger sur la signification de ce discours gouvernemental implicite à l'endroit du territoire du Québec. Avec la Révolution tranquille s'affirme l'expression d'un nationalisme québécois, et non plus canadien-français. L'État du Québec, pourtant créature administrative britannique, est désormais dépositaire de la langue française et État national des Québécois⁴. Alors que s'articulait un discours sur le déploiement de la souveraineté québécoise sur l'ensemble du territoire du Québec, une représentation d'un Nord riche en ressources naturelles, instrument d'une indépendance du Québec *de facto* sinon *de jure*, a peu à peu mûri tant au sein des gouvernements libéraux que péquistes. Cette représentation implique une instrumentalisation

2. Lettre du ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, à MM. Monderie et Desjardins, Charlesbourg, 31 mars 1999.

3. Frédéric Lasserre (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire*. Montréal, HMH; Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 237-238; Chantal Hébert, « De La Manic à l'Erreur boréale », *Le Devoir*, 6 avril 1999.

4. Frédéric Lasserre (2001b). « La nouvelle carte du Québec: illustration de la nation? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie* (Paris), n° 195.

du Nord québécois qui, on le verra, va à l'encontre du discours sur « l'entière⁵ » du Québec, sur l'intégrité de son territoire : au contraire, il renforce une certaine dichotomie entre un Sud habité, aménagé, mis en valeur et parcouru, et un Nord plus ou moins investi par la population, par ses représentations de son espace national, réservoir d'arrière-cour de ressources mais de faible valeur spatiale.

1. UNE REPRÉSENTATION GÉOPOLITIQUE DU TERRITOIRE ASSOCIÉE AUX PROJETS DE MISE EN VALEUR ÉCONOMIQUE

Qu'il s'agisse de la mise en valeur du Nord québécois pour la production électrique, pour l'exploitation forestière ou pour envisager de commercialiser ses immenses ressources en eau, le Nord est très présent, sous ces figures, dans les représentations du gouvernement du Québec.

1.1. L'HYDROÉLECTRICITÉ, LA FORCE DU QUÉBEC

Le Nord est présenté comme d'autant plus important que la plupart des grands projets de barrages hydroélectriques au Québec, la principale source d'énergie, sont prévus dans cette région. Les rivières plus méridionales sont déjà harnachées, le nucléaire et le thermique peu populaires, et ce d'autant plus que le public considère les fleuves du Nord comme des ressources nationales à exploiter.

Des objectifs géopolitiques sont inscrits dans ces gigantesques projets hydroélectriques : alors qu'il était ministre libéral des Ressources hydrauliques, René Lévesque concevait l'électricité comme l'outil « [permettant] d'être demain les maîtres de notre destinée et les dessinateurs de la vie américaine de l'est, tributaire du Québec [pour son approvisionnement électrique]⁶ ».

La dimension géopolitique de ces grands projets dans un Nord québécois jusque-là ignoré n'échappait pas au premier ministre libéral, M. Robert Bourassa, ardent promoteur de ces outils de « conquête du

5. Louis-Edmond Hamelin (1998). « L'entière⁵ du Québec : le cas du Nord », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 42, n° 115, p. 95-110.

6. René Lévesque, 1962. Cité par Vera Murray (1976). *Le Parti québécois. De la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal, HMH, p. 220.

nord québécois⁷ ». Par ces grands projets, écrivait-il, « nous nous aventurons au-delà de la vallée du Saint-Laurent. Nous faisons reculer nos frontières et nous prenons possession de toutes nos ressources⁸ ». L'objectif économique de René Lévesque permettait au gouvernement québécois d'investir un territoire nordique qui ne l'avait guère intéressé jusqu'alors. René Lévesque a créé la direction générale du Nouveau-Québec, certes pour donner corps à son ambition économique, mais aussi pour mettre un terme à la présence exclusive du gouvernement fédéral sur ce territoire.

L'électricité et les barrages symbolisaient à la fois la maîtrise technologique du Québec et le contrôle de son territoire. Ils gonflaient d'orgueil et de respect de soi-même la population francophone du Québec, lorsqu'elle voyait l'image de sa force matérielle et la puissance qu'elle détenait, tant sur les espaces du Nord québécois que sur les voisins américains⁹.

1.2. L'EXPLOITATION DE LA FORÊT

Les entreprises qui œuvrent dans le secteur du papier et de l'exploitation forestière se sont trouvées confrontées, au printemps 1999, à un très vif débat public provoqué par la sortie du film *L'Erreur boréale*, produit par le cinéaste Robert Monderie et le chanteur Richard Desjardins. Desjardins y expose sa thèse selon laquelle les compagnies forestières, avec l'accord tacite du gouvernement québécois, surexploitent la forêt boréale en remontant de plus en plus vers le nord, sans que l'on se soit penché sérieusement sur la capacité de la forêt à se régénérer suffisamment vite et à l'identique.

Selon un sondage publié par le quotidien *Le Devoir* en avril 1999, 74,5 % des Québécois estimaient que les compagnies forestières « saccageaient les forêts du Nord québécois » ; 87,1 % étaient d'avis que le gouvernement devait « faire cesser les méthodes actuelles d'exploitation des forêts publiques, particulièrement les coupes à blanc sur de grandes superficies¹⁰ ». L'évêque d'Amos, une ville d'Abitibi, une région dont l'économie repose pourtant en grande partie sur l'exploitation des forêts, a salué la sortie du film et le « courage et la lucidité » de

7. Robert Bourassa (1973). *La Baie James*, Montréal, Éditions du Jour, p. 12.

8. Cité par *L'actualité*, 1^{er} septembre 1996.

9. Murray (1976), *op. cit.*, p. 220.

10. *Le Devoir*, 24 avril 1999.

Richard Desjardins et de Robert Monderie, qui ont osé « crier sur la place publique cette erreur – je suis porté à dire cette horreur – qu'est la gestion actuelle de la forêt publique québécoise¹¹ ».

Cette réaction du public contraste vivement avec celle du gouvernement du Québec, évoquée précédemment. Par la bouche du ministre des Ressources naturelles, M. Jacques Brassard, le gouvernement a dénoncé les risques pour la crédibilité de l'industrie forestière québécoise à l'étranger. Certes, Jacques Brassard a longuement exposé, dans une lettre à Richard Desjardins et Robert Monderie rendue publique le 31 mars 1999, quelles étaient les dispositions légales et les accords internationaux comme ceux de Rio ou de Kyoto, qui feraient de la foresterie québécoise un vrai modèle. Mais il n'a pas répondu sur le fond des arguments. Bien au contraire, il s'est évertué à discréditer le film en le qualifiant de « destructeur », de « dévastateur », « d'assommoir pour l'industrie forestière québécoise » qui garantirait tant d'emplois au Québec¹²: bref, à présenter Desjardins comme certes mal informé, mais surtout peu doué de sens civique.

Bien plus, le ministre Brassard s'est lancé dans un réquisitoire à caractère nationaliste contre les thèses du film, en appelant du « droit du peuple québécois au développement en misant sur ses ressources naturelles », un droit que *L'Erreur boréale* semblerait compromettre... C'est en fait cet aspect de l'argumentaire gouvernemental qui souligne la dimension géopolitique de la question : le gouvernement assoit son autorité, sur un territoire qu'il contrôlait peu il y a encore quelques dizaines d'années, par l'intermédiaire des compagnies forestières. Cette prise de contrôle suppose l'exploitation d'une ressource naturelle, ce qui permet l'expansion d'une économie québécoise forte et indépendante. Là encore, l'approche est double : par une politique de développement systématique des ressources naturelles de la province, assurer le contrôle du territoire qui, lui-même, pérennise la croissance des entreprises. Il s'agit d'une approche très fordiste, très instrumentale du territoire à deux fins : 1) garantir le développement de l'économie québécoise ; 2) garantir la rentabilité optimale des ressources naturelles exploitées sur un territoire d'autant plus national qu'il contribue, grâce à la planification gouvernementale, au développement économique.

Un rapport du Sénat canadien, rendu public le 29 juin 1999, confirme que la forêt boréale canadienne est menacée certes par les problèmes de pollution, mais aussi par la surexploitation industrielle et la pratique

11. Évêque d'Amos, lettre au journal, *Le Devoir*, 1^{er} avril 1999.

12. Cabinet du ministre des Ressources naturelles, Charlesbourg, 31 mars 1999.

systématique de la coupe à blanc¹³. On aurait tort, cependant, d'en imputer la responsabilité aux entreprises forestières, comme le fait *L'Erreur boréale*. En octobre 2000, c'est une société forestière québécoise, Tembec, qui a dénoncé la politique de gestion forestière québécoise qui finit par se retourner contre les entreprises privées : incapable de planifier correctement, selon Tembec, le gouvernement force les entreprises à réduire radicalement les coupes lorsqu'il constate l'ampleur de la déforestation, en Gaspésie par exemple¹⁴. Yves Bergeron, responsable du Groupe de recherche en écologie forestière de l'Université du Québec à Montréal, estime que « les entreprises font essentiellement ce que le gouvernement leur demande de faire »...¹⁵

Au-delà du débat technique forestier que l'on n'abordera pas ici, il est intéressant de relever que l'opinion publique, sans prendre entièrement fait et cause pour les thèses exposées dans *L'Erreur boréale*, semble ne plus accepter d'emblée l'équation péremptoire que pose le gouvernement entre maîtrise du territoire, développement économique et épanouissement national : bref, le monopole de la définition de l'intérêt supérieur du Québec, longtemps privilège de l'État québécois qui incarnait la nouvelle conscience nationale des Québécois, semblerait peu à peu échapper aux autorités gouvernementales.

1.3. LA MYSTIQUE DE L'OR BLEU

Le gouvernement québécois, à l'automne 1997, s'était emballé pour un autre projet politico-économique : l'exportation des grands volumes d'eau douce du nord de son territoire. Se basant sur des estimations d'une population mondiale de 10 milliards d'habitants en 2020, relevant que 15 % des pays du monde souffraient déjà d'un certain manque d'eau et que le Québec possédait 16 % des réserves d'eau douce de la planète (une grossière erreur : en fait, pas plus de 3 %), de nombreux industriels et planificateurs se voyaient déjà devenir les « Arabes de l'eau¹⁶ ». Les promoteurs de l'idée d'exporter l'eau du Nord québécois soulignaient, de plus, la prétendue pureté supérieure de l'eau nordique, un mythe fondé sur l'image des grands espaces vierges, des glaces anciennes formées avant l'époque de la pollution anthropique, de l'éloignement des centres de la civilisation ; un mythe d'autant plus contestable que l'on

13. *Le Devoir*, 30 juin 1999.

14. *Le Devoir*, 11 octobre 2000.

15. « Forêt : l'heure des choix », *Québec Science*, n° 183, octobre 2000, p. 19-28.

16. *L'actualité*, 1^{er} novembre 1997.

s'aperçoit, en étudiant les mécanismes de circulation atmosphérique, que les polluants s'accumulent dans les environnements nordiques également. Pourtant, ce mythe a la vie dure, en témoigne la campagne de promotion de mise en marché de l'eau Esker d'Amos, la « meilleure eau du monde » selon les entrepreneurs¹⁷...

Un comité du ministère des Relations internationales s'est penché sur ce scénario d'un Québec devenu une puissance internationale de l'eau, très abondante dans le nord de la province. Indice de l'intérêt très grand du Québec pour d'éventuelles exportations d'eau douce en vrac vers les marchés internationaux, quatre ouvrages ont été produits par le MRI sur les marchés internationaux de l'eau et sur l'actualité des tensions que sa rareté relative croissante provoque de par le monde¹⁸. Des chercheurs de l'INRS-Eau se sont activement intéressés, en 1999, à la question de la viabilité économique des exportations massives d'eau du Québec, et sont entrés en pourparlers notamment avec la SGF et Investissement Québec. La viabilité économique des détournements massifs était envisagée par certains comme non seulement acquise, mais garante d'une certaine prospérité pour le Québec, avec en prime la satisfaction morale de combler un besoin vital de populations moins bien pourvues de cette ressource¹⁹. Plus récemment, c'est avec beaucoup de réticence que le gouvernement du Québec a accepté le moratoire sur les exportations d'eau douce décrété par le gouvernement fédéral au printemps 1999, a institué un moratoire provisoire en novembre 1999, puis a présenté en avril 2002 le projet de loi 58 qui donnerait un caractère permanent à ce moratoire en droit québécois. Une fois la loi votée, il serait interdit d'exporter de l'eau autrement que sous forme embouteillée²⁰.

Outre ce rêve de puissance, la problématique renvoyait, encore une fois, à la recherche de l'exploitation maximale des ressources d'un vaste territoire nordique sur lequel il fallait affirmer sa souveraineté: en effet,

17. *Le Soleil*, 5 avril 2002.

18. Karel Mayrand (1999). *Les enjeux internationaux de l'eau*, publié par le ministère des Relations internationales du Québec. Volume 1 : Les enjeux stratégiques de l'eau et les initiatives internationales récentes, mai 1999 ; Volume 2 : Gestion intégrée des ressources en eau : modèles étrangers et expériences récentes, septembre 1999 ; Volume 3. Les marchés internationaux : exportations d'eau douce et marché des infrastructures et services urbains, juin 1999 ; Volume 4 : Modes de gestion des services municipaux et partenariats public-privé dans le monde : survol de quelques expériences, septembre 1999.

Documents disponibles en ligne sur http://www.mri.gouv.qc.ca/la_bibliotheque/eau/index.html

19. Entrevue avec Jean-Louis Sasseville, INRS-Eau, 5 juin 1999.

20. Frédéric Lasserre (2001a). « L'Amérique a soif. La rareté de l'eau dans l'Ouest des États-Unis obligera-t-elle Ottawa à céder l'eau du Canada? », *Revue internationale d'études canadiennes* (Ottawa), n° 24, p. 198 ; *La Presse*, 9 avril 2002.

la question de la partition du Québec en cas d'accèsion à l'indépendance était alors l'objet d'un vif débat. De nombreux groupes de pression anglophones et autochtones faisaient valoir que le territoire d'un éventuel Québec séparé ne pouvait comprendre les régions du nord du Québec... Il y avait aussi le rêve d'un instrument de poids sur la scène internationale: «avec son eau, un Québec souverain pourrait se tailler une place sur l'échiquier international», disait le ministre des Relations internationales, Sylvain Simard²¹.

Ce sont les développements technologiques qui ont sonné le glas de cette vision d'une puissance de l'eau: le coût du dessalement a diminué de 60% au cours des dix dernières années. La mise au point de procédés abordables et efficaces de filtration membranaire par osmose inversée rend non rentables les projets d'exportation d'eau par bateau, puisque le coût du mètre cube dessalé gravite entre 0,75 ¢ et 1,10 \$, tandis que l'eau transportée par bateau reviendrait à environ 1,50 \$²². La ville de Santa Barbara, en Californie, produit déjà de l'eau par dessalement d'eau de mer, grâce à un procédé de filtration membranaire, et ce de façon rentable²³.

2. UNE REPRÉSENTATION TERRITORIALE QUI CONFORTE LA DICHOTOMIE DE L'ESPACE QUÉBÉCOIS

Cette conception «utilitaire» de l'espace du Nord québécois, limité à sa seule dimension de réservoir de ressources à exploiter, induit une représentation très réductrice de l'espace global du Québec. Au-delà des évidentes contraintes de la nordicité, cette représentation impose une conception unidimensionnelle à cet espace que le Québec voudrait cependant voir reconnu, notamment à la suite des débats référendaires sur une possible sécession du nord autochtone en cas d'indépendance de la province, comme intrinsèquement québécois. Certes le Nord ne sera jamais un espace du quotidien des Québécois. Mais loin d'être un espace pensé, conçu dans ses dimensions économiques, mais aussi d'espace vécu, parcouru, imaginé, à mettre en valeur pour l'ensemble de la société, le Nord n'est plus qu'un instrument du développement d'un projet politique sur lequel le gouvernement veille jalousement.

21. *L'actualité*, «Le mirage de l'or bleu», 1^{er} novembre 1997.

22. Frédéric Lasserre (2002). «L'eau rare? Des solutions pour assurer l'approvisionnement», dans Frédéric Lasserre et Luc Descroix, *Eaux et territoires: tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec; Paris, L'Harmattan.

23. *L'actualité*, 1^{er} novembre 1997; *Les Affaires*, 10 juillet 1999.

2.1. L'ENTIÈRETÉ DU QUÉBEC : LE SIMPLE CONTRÔLE DES FRONTIÈRES ET DES EMPIÈTEMENTS FÉDÉRAUX

Cette attitude peut sembler un peu contradictoire avec le contrôle sourcilieux, en effet, que Québec entendait mettre dans son emprise territoriale, surtout à l'endroit de ce que le gouvernement provincial considère comme des «empiètements» fédéraux. C'était un Québec très soucieux de ses limites territoriales et de l'intégrité de son territoire qui avait créé, en 1966, la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ), dont le mandat était assuré par la Direction de la gestion du territoire public (DGTP), puis, après 1997, par la Direction des politiques territoriales (DPT).

Ses mandats, en particulier par l'entremise du Service du développement et de l'intégrité du territoire, portaient sur :

- l'intégrité du territoire face à la possibilité d'instauration d'un district fédéral à cheval sur la frontière Québec-Ontario, un projet à la mode à l'époque ;
- le problème des parcelles fédérales en territoire québécois. Le Service recense toutes les terres fédérales, les cartographie et en tient un fichier détaillé comprenant de nombreuses informations foncières.
- la démarcation de la frontière Québec-Ontario ;
- le litige de la frontière Québec-Labrador ;
- les revendications territoriales autochtones, en particulier en ce qui a trait aux droits d'usage des îles côtières de la baie d'Hudson, îles relevant du territoire autonome du Nunavut mais situées à proximité des côtes du territoire québécois du Nunavik ;
- le problème du possible réajustement des frontières maritimes et de la baie d'Hudson²⁴.

La gestion de ces acquisitions du fédéral s'expliquait par le souci d'une bonne gestion foncière : par exemple, éviter au gouvernement québécois d'acheter un terrain cédé en usufruit au fédéral pour une durée indéterminée. Elle reflétait également le souci de connaître, de façon précise, l'étendue des territoires sur lesquels la compétence fédérale a préséance sur la provinciale. Ce recensement exhaustif des terres fédérales

24. Henri Dorion et Jean-Pierre Lacasse (1974). «La notion d'intégrité territoriale et le problème des régions frontières du Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, XVIII, 43, p. 141.

n'existe qu'au Québec ; l'Ontario possédait une institution similaire, mais qui agissait de façon moins systématique et dont la mission n'avait pas la portée de la DGTP, ni de la DPT²⁵.

Là se cache, d'une part, la méfiance du gouvernement du Québec envers le gouvernement fédéral, et, d'autre part, le souci de préserver, justement, l'intégrité du territoire, *perçu comme un tout*, et constitutif de l'identité et de la nation québécoises, puisque celles-ci existent *à travers l'État du Québec*. Chaque empiètement d'une autre institution – Conseil privé, Terre-Neuve, gouvernement fédéral – est considéré comme une atteinte à la souveraineté de l'État québécois sur son territoire et, partant, comme une menace pour le Québec²⁶.

Cette approche de l'intégrité du territoire, cependant, ne s'intéresse qu'aux limites du territoire québécois et à la propriété politique, fédérale ou provinciale, des territoires. Elle n'a de sens que dans le cadre de la querelle Ottawa-Québec. Elle ne s'est jamais accompagnée d'une réflexion sur le territoire du Québec, d'une préoccupation de l'articulation de ses divers espaces. Elle rejoint les projets géopolitiques de Robert Bourassa, intégrer le Nord dans l'État, sans qu'il y ait questionnement sur le contenu, sur la signification du concept d'intégrité du territoire, d'entière du territoire. Cette lacune ne saurait trop surprendre si l'on sait que la DPT était, justement, rattachée au ministère des Ressources naturelles (MRN)... En réalité, l'ensemble des mandats gouvernementaux liés à la gestion du territoire, cartographie, gestion des terres publiques (92 % du territoire du Québec), aménagement et conservation des terres publiques, registre des droits concédés, relèvent du MRN.

Le Service du territoire « a pour mission de connaître le territoire et les enjeux qui y sont liés et d'élaborer une vision territoriale concertée permettant d'assurer la cohérence des actions²⁷ ». Pourtant, qu'il s'agisse des politiques de mise en valeur économique du territoire du Québec ou de sa mise en forme cartographique, le MRN a développé des représentations du territoire du Québec particulières, lesquelles n'intègrent pas l'ensemble des dimensions de l'espace d'un Québec habité et vécu par

25. Gilles Gilbert, Service de l'intégrité du territoire, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, entrevue du 10 août 1991.

26. Frédéric Lasserre (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire*, Montréal et Lyon, HMH/Presses universitaires de Lyon, p. 226-228.

27. Énoncé de mission, ministère des Ressources naturelles, Secteur du territoire : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/5/55/550/intro.asp>. Site consulté le 5 avril 2002.

une population : c'est une conception essentiellement utilitaire du territoire, instrument de promotion économique et d'une accession graduelle à la souveraineté politique, que le MRN a longtemps développé. Dans ces conditions, il apparaissait étonnant que le mandat du développement global du territoire soit confié à ce ministère. Ceci paraît d'autant plus étonnant que, du fait de coupures budgétaires ou d'une évolution de l'intérêt du gouvernement du Québec à l'endroit de cette question, le Service de l'intégrité du territoire ne compte qu'une seule employée depuis 1999...

2.2. UNE CONCEPTION UTILITARISTE DE L'ESPACE CARTOGRAPHIÉ

2.2.1. Une représentation cartographique très politique...

La représentation cartographique du territoire incombe aussi au MRN. Cette responsabilité du ministère se traduit par une représentation cartographique particulière du territoire du Québec, représentation pratiquement devenue une icône, au point qu'un certain débat a salué la publication, en 1998, d'une conception graphique différente du territoire québécois²⁸.

La représentation cartographique la plus connue des Québécois demeure celle de la carte routière, déclinée selon la même projection et le même graphisme depuis des années, et la carte officielle, préparée et réalisée par le ministère des Ressources naturelles. Cette carte, dite « carte jaune » du fait de sa couleur dominante en grand format (publiée en 1989), présente le Québec, en projection Mercator classique, enserré dans un cadre qui borne strictement l'espace représenté au seul territoire du Québec. Étriqué, le très maigre espace autour du Québec semble dire que la représentation cartographique de la carte ne fait pas sens seule : elle doit être comprise une fois replacée dans un tout, qui reste à interpréter : s'agit-il du Canada ? De l'Amérique du Nord ? De sa partie orientale ?

Quelques agglomérations sont représentées, quelques routes (aucune sur la carte verte en format lettre, 1984), mais l'impression générale qui se dégage d'un tel document, où l'accent est mis sur l'espace et le réseau hydrographique, est celle d'un territoire vide et isomorphe.

28. Frédéric Lasserre (2001b). « La nouvelle carte du Québec : illustration de la nation ? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie*, n° 195, p. 5.

La version de la carte publiée en juillet 2000 sur le site du MRN²⁹ (figure 1.1) simplifie le chevelu hydrographique, mais présente encore moins de localités dans le Sud du Québec, où se concentre pourtant 95 % de la population, tout en mettant plus d'accent qu'auparavant sur les aménagements hydroélectriques du « nord », par exemple en renforçant la visibilité graphique des réservoirs, Cabonga, Gouin, Manicouagan, Caniapiscau, Robert-Bourassa, La Grande 1 et 2.

Il pouvait sembler étonnant que la responsabilité de concevoir la carte officielle du Québec incombe au ministère des Ressources naturelles, non pas que la direction de la cartographie qui a présidé à sa conception ne soit pas compétente, mais bien parce que l'image du territoire qui en découlerait risquait fort, et la carte produite corrobore cette hypothèse, de refléter les représentations de ce ministère: le Québec est un vaste pays, certes habité dans sa partie méridionale, mais doté de vastes forêts boréales à exploiter, de vastes espaces à prospecter, de puissantes rivières à harnacher. Le Québec ainsi illustré ne semble porter qu'une population réduite, assez également répartie sur les deux tiers de son territoire; semble n'entretenir aucune relation avec son cadre nord-américain; ne semble pas structuré par des habitants que l'on ne voit guère; en un mot, l'image de la carte officielle de 1984 n'était pas porteuse de sens pour la population québécoise concentrée dans sa partie méridionale. Elle dépeint un *espace*, un *bassin* de ressources, mais non pas un *territoire* en tant qu'il pourrait être pensé, parcouru, aménagé. Mais elle comporte une très forte dimension politique, au sens d'une représentation cohérente de cet espace: elle dépeint une relation de propriété sur une vastitude – tel est l'espace de l'État du Québec – tant il est vrai que la carte permet de « posséder sans occuper »³⁰. Elle dépeint aussi une vastitude dans laquelle on situe les grands projets et les réservoirs de ressources, instruments du projet national, où l'on n'envisage point de s'implanter jamais mais où l'on veut empêcher les autres de s'installer, avatar moderne de la mystique des Pays d'en Haut³¹.

29. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/5/50/501/générale.asp#générale>

30. Luc Bureau (1984). *Entre l'Éden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, p. 153.

31. Bureau (1984), *ibid.*, p. 145, 158; Lasserre (1998), *Le Canada... op. cit.*, p. 194-198.

FIGURE 1.1
La nouvelle carte du Québec du MRN, 2000



Source : Base de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Photocartotheque québécoise. Avec son aimable autorisation.

2.2.2. La nouvelle carte : un Québec habité et situé dans le monde

En 1998, le groupe de travail chargé de la commémoration du 50^e anniversaire du drapeau québécois, rattaché au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, s'est lancé dans la réalisation de ce qui, au départ, se voulait une affiche, et non une carte officielle du Québec. L'idée principale derrière ce projet cartographique était de refléter le territoire du Québec. De le refléter, et donc de le situer dans son contexte nord-américain, à savoir l'est de l'Amérique du Nord : la Nouvelle-Angleterre, les Grands Lacs, l'Ontario, les provinces maritimes du Canada, l'ouest de l'Atlantique sont ainsi aisément identifiables, ainsi que les axes de communication, vallée du Saint-Laurent permettant de remonter profondément en Amérique du Nord à partir de l'océan ; le couloir du lac Champlain et de la vallée de l'Hudson entre Montréal et New York ; le système des Grands Lacs ; les infrastructures ferroviaires et routières majeures, les dessertes maritimes. Il s'agissait aussi de souligner la mise en valeur du territoire, et donc de situer la population, en optant pour une projection différente (Lambert conique conforme) et une mise en perspective qui mettent en valeur le Sud du Québec, un choix qui semblait peu conventionnel pour des cartographes chevronnés, car elle introduisait nécessairement une distorsion qui faisait considérablement varier l'échelle (figure 1.2). D'en souligner la mise en valeur, en indiquant de très nombreuses localités, et en nommant de nombreux éléments du territoire, en commençant par de territoire lui-même, clairement mis en valeur : le message implicite, à contre-pied des cartes officielles précédentes, est d'établir la marque d'une population sur un espace qu'elle considère comme son territoire, et de situer celui-ci dans son contexte régional, résolument orienté vers le sud-ouest³².

Après un accueil initial un peu surpris, la plupart des ministères ont rapidement adopté la nouvelle carte ; elle occupe une place importante sur le site Internet du premier ministre, ce qui lui confère un statut quasi officiel³³. La représentation du territoire du Québec introduite par cette carte va en effet dans le sens des discours de M. Landry qui insiste sur l'avènement d'une nation québécoise intégrée à des réseaux dynamiques en Amérique du Nord, et non repliée sur elle-même. Le MRN lui-même, au début réticent et surpris de voir une carte du Québec préparée par un autre service gouvernemental, a non seulement adopté la nouvelle

32. Lasserre (2001b). «La nouvelle carte du Québec...», *Cybergéo, Revue européenne de géographie*, op. cit., n° 195, p. 12-14.

33. http://www.premier.gouv.qc.ca/premier/francais/le_quebec/index_horizon.html

carte (sans pour autant se départir de son ancienne représentation), mais encore s'en est servi pour illustrer des cartons d'invitation à des réceptions, tout en s'en inspirant pour concevoir des cartes destinées à un plus large public ; en témoigne la dernière carte du relief, publiée en mai 2001, et pour laquelle un réel effort de vulgarisation et de mise en page a été effectué. Toutes les instances publiques ne sont pas satisfaites : Investissement Québec, par exemple, a refusé, en avril 1999, de distribuer la nouvelle carte, arguant que cette représentation donnait encore la part trop belle à l'idée d'un Québec simple réservoir de ressources³⁴.

La création de la nouvelle carte du Québec a souligné deux points importants : tout d'abord, le déficit de représentation cartographique manifeste et l'expression du souhait populaire de la diffusion d'une illustration qui ne soit pas simplement l'image exacte mais aride d'un espace dont les ressources naturelles sont à exploiter, mais bien l'image d'un territoire pensé, vécu, conçu, bref, représenté...

FIGURE 1.2

La nouvelle carte du Québec



Source : Groupe Korem, 2001.

34. Entrevue avec Hélène Bilodeau, directrice de la Direction du soutien promotionnel et de la recherche, Investissement Québec, avril 1999.

CONCLUSION

Qu'il s'agisse de la représentation cartographique mise en œuvre par le ministère des Ressources naturelles, des organismes publics de gestion de «l'intégrité du territoire», eux aussi rattachés au MRN, ou de la réaction du gouvernement québécois aux critiques formulées au sujet de la gestion des ressources naturelles, on observe la constance d'une représentation du territoire du Québec. Malgré le discours officiel sur «l'entièreté» du Québec, c'est un territoire fortement dichotomique qui constitue l'État québécois. Dichotomie en partie due, bien sûr, à la réalité de la géographie humaine : l'œkoumène ne s'étend guère au-delà du 50^e parallèle. Mais dichotomie relayée aussi par une représentation très particulière du gouvernement. Si la propriété politique du Nord, aux yeux de celui-ci, doit être marquée très clairement, cette marque politique prend tout d'abord une forme symbolique : revendications frontalières au sujet du Labrador et des îles de la baie d'Hudson, recension systématique des terrains fédéraux sur le territoire québécois.

Au-delà de ces symboles dont les gestionnaires demeurent installés dans leurs bureaux de la capitale, la politique québécoise n'a eu de cesse, depuis le début de la Révolution tranquille, de se doter de symboles géopolitiques à la fois plus imposants et plus lourds économiquement. Marquer l'appartenance du territoire au Québec par le biais d'une exploitation systématique du potentiel économique de l'espace : telle est la fonction politique des grands barrages de la baie James, mais aussi de l'encadrement public de l'exploitation des forêts québécoises comme des projets d'exportation massive de l'eau des rivières des Laurentides. Dans cette représentation, le Nord peu habité n'est pas conçu comme un *territoire* du même ordre que le Sud du Québec, un territoire d'hommes qui y vivent, s'y déplacent, ni même comme un territoire que ceux du Sud pourraient penser, visiter, arpenter. Ce n'est qu'un *espace* instrumentalisé.

BIBLIOGRAPHIE

- «Forêt : l'heure des choix», *Québec Science*, n° 183, octobre 2000, p. 19-28.
- BOURASSA, Robert (1973). *La Baie James*, Montréal, Éditions du Jour.
- BUREAU, Luc (1984). *Entre l'Éden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique.
- DORION, Henri et Jean-Pierre LACASSE (1974). «La notion d'intégrité territoriale et le problème des régions frontières du Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. XVIII, n° 43, p. 141.

- HAMELIN, Louis-Edmond (1998). « L'entièreté du Québec: le cas du Nord », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 42, n° 115, p. 95-110.
- L'ACTUALITÉ, « Le mirage de l'or bleu », 1^{er} novembre 1997.
- LASSERRE, Frédéric (1998). *Le Canada d'un mythe à l'autre. Territoire et images du territoire*, Montréal, HMH ; Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- LASSERRE, Frédéric (2001a). « L'Amérique a soif. La rareté de l'eau dans l'Ouest des États-Unis obligera-t-elle Ottawa à céder l'eau du Canada ? », *Revue internationale d'études canadiennes* (Ottawa), n° 24, p. 195-214.
- LASSERRE, Frédéric (2001b). « La nouvelle carte du Québec : illustration de la nation ? », *Cybergéo, Revue européenne de géographie*, Paris, n° 195.
- LASSERRE, Frédéric (2002). « L'eau rare ? Des solutions pour assurer l'approvisionnement », dans Frédéric Lasserre et Luc Descroix, *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec ; Paris, L'Harmattan.
- MAYRAND, Karel (1999). *Les enjeux internationaux de l'eau*, Québec, Ministère des Relations internationales du Québec.
- MURRAY, Vera (1976). *Le Parti Québécois. De la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal, HMH.

